

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°022/2023  
Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	8	
Votants	8	
Procurations	0	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
17/05/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MM, BERGEAL Jean-Pierre, COUDERT Loïc, MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, SIMON Philippe  
MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

Excusé :

Absents : MM PIESET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommée secrétaire de séance : MME DEVEAUD Sandrine

**Objet : ALIÉNATION DE CHEMINS RURAUX – CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été donné un avis favorable aux requêtes de Monsieur Serge Dufour (délibérations 035 et 036 du 17 09 2022), de Monsieur et Madame Jean-Paul Vignal (délibérations 040 et 041 du 28 10 2022) ainsi qu'à Monsieur et Madame Christophe Noilletas (délibérations 046 et 047 du 18 11 2022), concernant leur souhait d'acquérir des chemins ruraux au Bois Lachaud, à la Malignie et à Peyrat.

Elle stipule que la procédure réglementaire a été respectée dans son intégralité : prise d'un arrêté nommant Monsieur Fabrice Bargerie comme Commissaire Enquêteur, publicité parue dans La Montagne et La Vie Corrézienne informant des dates de l'enquête publique ainsi que de la localisation des chemins concernés.

Elle précise que des registres ont mis à disposition du public en Mairie de l'ouverture à la clôture de l'enquête, soit du 11 au 25 février 2023.

Madame le Maire fait part des conclusions de l'enquête publique remises le 23 mars 2023 par Monsieur Fabrice Bargerie, Commissaire Enquêteur dont les conclusions sont les suivantes :

**En conséquence, après l'examen du dossier concernant le projet, après enquête, et en vertu des observations recueillies et des constatations faites sur les lieux, j'émet un avis favorable au projet d'aliénation partielle d'un chemin rural au lieu-dit « Le Bois Lachaud », au projet d'aliénation partielle d'un chemin rural au lieu-dit « La Malignie » et au projet d'aliénation totale d'un chemin rural au lieu-dit « Peyrat » sur la commune de Saint-Pardoux-L'Ortigier.**

Elle demande au Conseil Municipal d'accepter ces dernières.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:**

- ✓ **ACCEPTÉ les conclusions de l'enquête publique telles que ci-dessus**
- ✓

Pour copie conforme

Publié le 10 juin 2023

Affichée le :

Transmise au contrôle de légalité le :

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 9 juin 2023  
Le Maire, Martine DUMONT

